

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE DU SENEGAL

PARAISSANT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque.

Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les lettres demandant réponse devront être accompagnées de la somme de 175 francs

TARIF DES ABONNEMENTS

	VOIE NORMALE		VOIE AERIEENNE	
	Six mois	Un an	Six mois	Un
an Sénégal et autres Etats de la CEDEAO	15.000f	31.000f.	-	-
Etranger : France, Zaïre				
R.C.A. Gabon, Maroc.			20.000f.	40.000f
Algérie, Tunisie.			23.000f	46.000f
Etranger : Autres Pays				
Prix du numéro	Année courante 600 f		Année ant. 700f.	
Par la poste : Majoration de 130 f par			numéro	
Journal légalisé	900 f		Par la poste	

ANNONCES ET AVIS DIVERS

La ligne 1.000 francs

Chaque annonce répétée... Moitié prix

(Il n'est jamais compté moins de 10.000 francs pour les annonces).

Compte bancaire B.I.C.I.S. n° 952079063081

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

2004

2 novembre ... Décret n° 2004-1380 portant nomination des ministres 1745

4 novembre ... Décret n° 2004-1406 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre la Présidence de la République, la Primature et les ministères 1747

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

2004

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 10040 MEF-DGCPT-DCP-BER portant nomination du Fondé de Pouvoirs du Trésors payeur régional de Louga 1761

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 10049 MEF-DMC portant agrément de la Bank of Africa Sénégal (BOA) à cautionner les soumissionnaires et adjudicataires des marchés publics 1761

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 10050 portant agrément de « SEMAF SARL » au statut de l'entreprise franche d'exportation 1761

5 novembre ... Arrêté ministériel n° 10052 portant agrément de « QUALITY CENTER » au statut de l'entreprise franche d'exportation 1761

PARTIE NON OFFICIELLE

Annonces 1762

PARTIE OFFICIELLE

DECRETS ET ARRETES

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET n° 2004-1380 du 2 novembre 2004 portant nomination des ministres.

Le PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 49 et 53 ;

Vu le décret n° 2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre,

DÉCRÈTE:

Article premier. – Sont nommés :

1. M^{me} Aminata Tall, Ministre d'Etat, Ministre des Collectivités locales et de la Décentralisation ;

2. M. Landing Savané, Ministre d'Etat, Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat ;

3. M. Cheikh Tidiane Gadio, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires étrangères ;

4. M. Serigne Diop, Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice ;

5. M. Djibo Leïty Ka, Ministre d'Etat, Ministre de l'Economie maritime ;

6. M. Youssoupha Ndiaye, Ministre d'Etat, Ministre des Sports ;

7. M. Habib Sy Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture et de l'Hydraulique ;

8. M. Abdoulaye Diop, Ministre de l'Economie et des Finances ;

9. M. Bécaye Diop, Ministre des Forces armées ;

10. M. Ousmane Ngom, Ministre de l'Intérieur ;

11. M. Moustapha Sourang, Ministre de l'Education ;

12. M. Ousmane Masseck Ndiaye, Ministre du Tourisme et des Transports aériens ;

13. M. Madické Niang, Ministre de l'Energie et des Mines ;

14. M. Yéro Déh, Ministre de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles ;

15. M. Mamadou Seck, Ministre des Infrastructures, de l'Equipeement, des Transports terrestres et des Transports maritimes intérieurs ;

16. M^{me} Aïda Mbodj, Ministre de la Famille, du Développement social et de la Solidarité nationale ;

17. M. Mamadou Diop, Ministre du Commerce ;

18. M. Issa Mbaye Samb, Ministre de la Santé et de la Prévention médicale ;

19. M. Seydou Sy Sall, Ministre de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire ;

20. M. Joseph Ndong, Ministre des Postes, Télécommunications et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;

21. M. Lamine Ba, Ministre de la Prévention, de l'hygiène publique et de l'Assainissement ;

22. M. Modou Diagne Fada, Ministre de l'Environnement et de la Protection de la Nature ;

23. M^{me}. Safiétou Ndiaye Diop, Ministre de la Culture et du Patrimoine historique classé ;

24. M. Salif Ba, Ministre du Patrimoine bâti, de l'Habitat et de la Construction ;

25. M. Aziz Sow, Ministre du NEPAD, de l'Intégration économique africaine et de la Politique de Bonne Gouvernance ;

26. M^{me}. Maïmouna Sourang Ndir, Ministre des PME, de l'Entreprenariat féminin et de la Micro Finance ;

27. M^{me}. Soukeyna Ndiaye Ba, Ministre de la Coopération décentralisée et de la Planification régionale ;

28. M. Christian Sina Diatta, Ministre de la Recherche scientifique ;

29. Mamadou Sidibé, Ministre du Plan et du Développement durable ;

30. M. Aliou Sow, Ministre de la Jeunesse ;

31. M. Abdoul Malal Diop, Ministre des Sénégalais de l'Extérieur ;

32. M. Bacar Dia, Ministre de l'Information, Porte Parole du Gouvernement ;

33. M^{me}. Oumy Khaïry Guèye Seck, Ministre de l'Elevage ;

34. M^{me} Bineta Samb Ba, Ministre des Relations avec les Institutions ;

35. M. Cheikh Hadjibou Soumaré, Ministre délégué chargé du budget auprès du Ministre de l'Economie et des Finances ;

36. M. Georges Tendeng, Ministre délégué chargé de l'Enseignement technique et de la Formation professionnelle auprès du Ministre de l'Education ;

37. M. Ibrahima Fall, Ministre délégué chargé des Questions pédagogiques auprès du Ministère de l'Education ;

38. M. Diégane Sène, Ministre délégué chargé de l'Alphabétisation, des Langues nationales et de la Francophonie auprès du Ministre de l'Education ;

39. M. Farba Senghor, Ministre délégué chargé de la Solidarité nationale auprès du Ministre de la Famille, du Développement social et de la Solidarité nationale ;

Art. 2. – Le présent décret sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 2 novembre 2004

Abdoulaye WADE.

Par le président de la République:

Le Premier Ministre,

Macky SALL.

DECRET n° 2004-1406 du 4 novembre 2004
portant répartition des services de l'Etat et du
contrôle des établissements publics, des sociétés
nationales et des sociétés à participation
publique entre la Présidence de la République,
la Primature et les ministères.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution, notamment en ses articles 43 et 76;

Vu la loi n° 90-07 du 28 juin 1990 relative à l'organisation et
au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des
personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier
de la puissance publique ;

Vu le décret n° 2004-561 du 21 avril 2004 portant nomination
du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 2004-564 du 26 avril 2004 portant répartition
des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics,
des sociétés nationales et des sociétés à participation publique entre
la Présidence de la République, la Primature et les ministères,
modifié ;

Vu le décret n° 2004-1380 du 2 novembre 2004 portant
nomination des ministres ;

Sur le rapport du Premier Ministre,

DÉCRETE:

Article premier. – Les services de l'Etat sont répartis
entre la Présidence de la République, la Primature et
les ministères ainsi qu'il suit :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

1°) Cabinet du Président de la République et ses
services rattachés

- Grande Chancellerie de l'Ordre national du Lion ;
- Service du Protocole Présidentiel ;
- Etat-Major particulier du Président de la République;
- Inspection générale des Forces armées ;
- Agence nationale de Sécurité ;
- Commission nationale pour la Francophonie ;
- Comité national chargé de la Gestion de la Situation
des Réfugiés, Rapatriés et Personnes déplacées ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Défense
nationale ;
- Secrétariat du Conseil national de la Sécurité ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Magistrature ;
- Secrétariat du Conseil supérieur de la Cour des
Comptes ;

- Service du Parc automobile de la Présidence de
la République.

2°) Secrétariat général de la Présidence de la
République et services rattachés

- Inspection générale d'Etat ;
- Contrôle financier ;
- Commission nationale des Contrats de l'Adminis-
tration ;
- Cellule économique financière et fiscale ;
- Cellule des nouvelles Technologies de l'Information
et de la Communication ;
- Agence de Régulation des Télécommunications ;
- Service informatique de la Présidence de la
République ;
- Agence de l'Informatique de l'Etat ;
- Laboratoire radioélectrique ;
- Service technique central des Chiffres et de la
Sécurité des Télécommunications ;
- Cellule de Communication ;
- Délégation au Management public ;
- Agence nationale chargée de la Promotion de
l'Investissement et des grands Travaux ;
- Haut Commissariat aux Droits de l'Homme et à
la Promotion de la Paix ;
- Inspection générale du Patrimoine bâti et des Palais
nationaux ;
- Service de l'Administration générale et de
l'Équipement ;
- Bureau du Courrier général ;
- Service de Documentation et des Archives ;
- Service des Traductions ;
- Service de la Reprographie ;
- Maison militaire ;
- Escadrille présidentielle ;
- Intendance des Palais de la Présidence de la
République ;
- Bureau de gestion du Patrimoine bâti de l'Etat à
l'Étranger ;
- Intendance des Palais nationaux ;
- Bureau d'Architecture ;
- Agence nationale de la Case des tout petits.

PRIMATURE

1°) Cabinet du Premier Ministre et Services rattachés

- Service du Protocole ;
- Cellule d'Analyse économique et sociale ;
- Conseil national de Lutte contre le SIDA ;
- Unité de Coordination et de Suivi des Projets et Programmes ;

- Projet « Etat civil du Sénégal » ;
- Cellule de Communication ;
- Haute Autorité de l'Aéroport Léopold Sédar Senghor ;

- Agence nationale pour la Relance des Activités économique et sociales en Casamance ;

- Cellule de Lutte contre la Malnutrition.

2°) Secrétariat général du Gouvernement et services rattachés :

- Bureau de suivi ;
- Service de liaison auquel est rattaché le Bureau du Visa ;

- Service de l'Administration générale et de l'Equipement ;

- Direction de l'Assistance technique ;

- Direction des Archives du Sénégal ;

- Direction de l'Imprimerie nationale ;

- Division de la Gestion du Building administratif ;

- Bureau du Courrier général.

3°) Autres administrations

- Centre d'Enseignement à Distance (CED) ;

- Ecole nationale d'Administration ;

- Agence pour la Propreté de Dakar (APRODAK).

MINISTERE DES COLLECTIVITES LOCALES ET DE LA DECENTRALISATION

1°) Cabinet et service rattaché

- Inspection des Affaires administratives et financières ;

- Centre national d'Etat civil ;

- Inspection de l'Administration locale.

2°) Directions :

- Direction des Collectivités locales ;

- Direction de l'Expansion rurale ;

- Direction de la Décentralisation ;

- Direction de la Formation et de la Communication ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autre administration

- Agence de Développement municipal.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

1°) Cabinet et services rattachés

- Inspection des Affaires administratives et financières

- Inspection technique ;

- Bureau de Presse et de Documentation ;

- Cellule de Planification et d'Evaluation des Programmes et Projets.

2°) Directions

- Direction de l'Industrie ;

- Direction de l'Artisanat ;

- Service de la Propriété industrielle ;

- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autres administrations :

- Agence pour la Promotion et le Développement de l'Artisanat ;

- Agence sénégalaise pour l'Innovation technologique ;

- Agence d'Aménagement et de Promotion des Sites industriels ;

- Centre de Formation artisanale de Dakar ;

- Centre de Perfectionnement des Artisans ruraux ;

- Centre de Perfectionnement agricole et artisanal.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

1°) Cabinet et services rattachés

- Service du Protocole ;

- Bureau de Presse et d'Information ;

- Bureau des Pèlerinages ;

- Inspection des Affaires administratives et financières.

2°) Secrétariat général et services rattachés :

- Services des Conférences internationales et de la Traduction ;
- Bureau du Courrier et de la Valise diplomatique ;
- Bureau du Chiffre ;
- Inspection des Postes diplomatiques et consulaires ;
- Agence comptable centrale des Postes diplomatiques et consulaires.

3°) Directions

- Direction Afrique-Asie ;
- Direction Europe-Amérique-Océanie ;
- Direction des Organisations internationales ;
- Direction des Affaires juridiques et consulaires ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE LA JUSTICE

1°) Cabinet et service rattaché

- Inspection générale de l'Administration de la Justice.

2°) Directions

- Direction des Affaires civiles et du Sceau ;
- Direction des Affaires criminelles et des Grâces ;
- Direction des Services judiciaires ;
- Direction de l'Education surveillée et de la Protection sociale ;
- Direction de l'Administration pénitentiaire ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autre administration

- Centre de Formation judiciaire.

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

1°) Cabinet et services rattachés

- Inspection de la Pêche ;
- Cellule d'Etudes et de Planification ;
- Centre national de Formation des Techniciens des Pêches et de l'Aquaculture ;
- Centre de Perfectionnement, d'Expérimentation et de Vulgarisation de la Pêche.

2°) Directions

- Direction de la Marine marchande ;
- Direction des Pêches maritimes ;
- Direction de la Pêche continentale et de l'Aquaculture ;
- Direction de la Protection et de la Surveillance des Pêches ;
- Direction des Industries de Transformation de la Pêche ;
- Direction de la Gestion et de l'Exploitation des Fonds marins ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autre Administration

- Ecole nationale de Formation maritime.

MINISTERE DES SPORTS

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières
- Inspection technique ;
- Centre national de Communication et de Documentation.

2°) Directions

- Direction de la Haute Compétition ;
- Direction des Activités physiques et sportives ;
- Direction de la Formation et du Développement sportif ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autre administration

- Centre national d'Education populaire et sportive (CNEPS).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'HYDRAULIQUE

1°) Secrétariat général :

2°) Cabinet et services rattachés

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Bureau de Presse et d'Information ;

- Bureau de la Formation professionnelle agricole ;
- Comité national du Comité inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel.

3°) Directions

- Direction de l'Agriculture ;
- Direction de l'Hydraulique ;
- Direction de la Protection des Végétaux ;
- Direction de l'Horticulture ;
- Direction de la Gestion et de la Planification des Ressources en Eau ;
- Direction de l'Exploitation et de la Maintenance ;
- Direction du Génie rural, des Bassins de Rétention et Lacs artificiels ;
- Direction de l'Analyse, de la Prévention et des Statistiques ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement.

4°) Autre administration

- Agence de Promotion du Réseau hydrographique national ;
- Centre de Formation professionnelle horticole (CFPH) ;
- Centre d'Initiation horticole (CIH) ;
- Centre de Perfectionnement agricole (CPA) ;
- Centre national de Formation en Cultures irriguées (CNFCI) ;
- Centre de Perfectionnement des Maraîchers (CPM) ;
- Centre de Formation des Techniciens en Agriculture et Génie rural.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

1°) Secrétariat général

2°) Cabinet et services rattachés

- Inspection générale des Finances ;
- Cellule de Contrôle des Effectifs de la Masse salariale ;
- Cellule de Gestion et de Contrôle du Portefeuille de l'Etat ;
- Service de la Presse et de la Documentation ;
- Fonds de Promotion économique ;
- Cellule d'Assistance technique aux Caisses populaires d'Epargne et de crédit ;

- Secrétariat du Fonds de Contrepartie de l'Aide alimentaire ;

- Centre d'Etudes de Politiques pour le Développement ;

- Cellule de Suivi du Programme de Lutte contre la Pauvreté.

3°) Directions

- Direction générale des Finances ;
- Services rattachés ;
- Direction du Budget ;
- Direction de la Dette et de l'Investissement ;
- Direction de la Solde, des Pensions et des Rentes viagères ;
- Contrôleur des Opérations financières ;
- Direction du Matériel et du Transit administratif ;
- Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor ;
- Services rattachés ;
- Trésorerie générale ;
- Paierie générale du Trésor ;
- Recette générale du Trésor ;
- Trésoreries - Paieries régionales ;
- Direction générale des Douanes ;
- Services rattachés ;
- Direction des Etudes et de la Législation ;
- Direction des Opérations douanières ;
- Direction du Renseignement et de la Lutte contre la Fraude ;
- Direction du Personnel et de la Logistique ;
- Direction des Systèmes informatiques douaniers ;
- Direction générale des Impôts et Domaines ;
- Services rattachés ;
- Direction des Vérifications et Enquêtes fiscales ;
- Direction des Impôts ;
- Direction de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre ;
- Direction du Cadastre ;
- Direction de la Coopération économique et financière ;
- Direction de la Prévention et de la Statistique ;
- Direction de la Monnaie et du Crédit ;

- Direction des Assurances ;
- Direction du Traitement automatique et de l'Information ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipement ;
- Agence judiciaire de l'Etat.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

1°) Cabinet civil et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection technique.

2°) Cabinet militaire et services rattachés

- Bureau de Liaison et du Courrier ;
- Bureau de Sécurité du Building administratif ;
- Bureau de l'Action sociale des Forces armées.

3°) Services propres

- Etat-Major général des Armées ;
- Haut-Commandement de la Gendarmerie nationale, Direction de la Justice militaire ;
- Direction de la Sécurité Militaire ;

4°) Directions :

- Direction de la Documentation et de la Sécurité extérieure ;
- Direction des Personnels militaires et de la Mobilisation ;
- Direction des Affaires administratives, de l'Equipement et du Budget ;
- Direction du Musée des Forces armées ;
- Direction du Génie et de l'Infrastructure ;
- Direction du Matériel ;
- Direction des Transmissions ;
- Direction de l'Intendance ;
- Direction de la Santé ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques ;
- Direction du Contrôle, des Etudes et de la Législation.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

1°) Secrétariat général 2°) Cabinet et services rattachés :

- inspection des Services de Sécurité ;
- Inspection de l'Administration territoriale ;
- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Service des Télécommunications ;
- Service des Archives communes ;
- Bureau du Courrier commun ;
- Service de Formation ;
- Groupement national des Sapeurs-Pompiers ;
- Bureau de Suivi ;
- Bureau de Coordination du Groupe inter-gouvernemental d'Action contre le Blanchissement d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
- Comité interministériel de Lutte contre la Drogue ;
- Bureau d'Entretien et de Maintenance du Réseau téléphonique et Fax.

3°) Directions

- Direction générale de la Sûreté nationale ;
- Services rattachés;
- Direction de la Surveillance du Territoire ;
- Direction de la Police de l'Air et des Frontières ;
- Direction de la Police judiciaire ;
- Direction de la Sécurité publique ;
- Direction de la Police des Etrangers et des Titres de Voyage ;
- Direction de l'Ecole nationale de Police et de la Formation permanente ;
- Direction des Personnels ;
- Direction du Budget et des Matériels ;
- Direction générale des Elections;
- services rattachés ;
- Direction des Opérations électorales ;
- Direction de la Formation et de la Communication;
- Direction des Affaires générales et de l'Administration territoriale ;
- Direction de l'Automatisation des Fichiers;
- Direction de la Protection civile ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

MINISTERE DE L'EDUCATION

1°) Secrétariat général

2°) Cabinet et services rattachés

- Inspection générale de l'Education nationale ;
- Unité de Coordination des Projets d'Education ;
- Office du Baccalauréat ;
- Division des Affaires juridiques, des Liaisons et de la Documentation ;
- Division de l'Enseignement privé ;
- Division de l'Enseignement arabe ;
- Division des Examens et Concours ;
- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection des Daaras ;
- Bureau de Suivi ;
- Division du Contrôle médical scolaire ;
- Centre national d'Orientation scolaire et professionnelle ;
- Division de la Radio - Télévision scolaire.

3°) Directions

- Direction de l'Education préscolaire ;
- Direction de l'Enseignement élémentaire ;
- Direction de l'Enseignement moyen et secondaire général ;
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education ;
- Direction de l'Enseignement supérieur ;
- Direction des Bourses ;
- Direction de l'Enseignement secondaire technique ;
- Direction de l'Alphabétisation et des Langues nationales ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction de la Formation professionnelle ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipe-ment.

4°) Autres administrations

- Secrétariat général permanent de la Commission nationale pour l'UNESCO ;
- Institut national d'Etude et d'Action pour le Développement de l'Education (INEADE) ;

- Ecole de Formation d'Instituteurs (EFI) ;
- Ecole nationale d'Economie appliquée (ENEA) ;
- Ecole nationale supérieure d'Agriculture (ENSA) ;
- Ecole nationale des Cadres ruraux (ENCR) ;
- Ecole nationale de Formation en Economie familiale et sociale (ENFEFS) ;
- Institut national d'Education et de Formation des Jeunes Aveugles (INEFJA) ;
- Centre de Formation professionnelle et commerciale Delafosse de Dakar ;
- Centre de Formation des Maîtres d'Enseignement technique ;
- Centre de Formation professionnelle des Jeunes de Dakar ;
- Centre de Formation professionnelle et technique Sénégal-Japon (CFPT-SJ) ;
- Centre d'Enseignement professionnel (CEP) ;
- Centre national de Formation des Cours professionnels et industriels (CNFCPI) ;
- Centre régional d'Enseignement technique féminin (CRETf) ;
- Centre d'Enseignement technique féminin (CETF) ;
- Centre de Formation professionnelle de Joal-Fadiouth ;
- Centre régional de Formation professionnelle (CRFP) ;
- Centre d'Entreprenariat et de Développement technique.

MINISTERE DU TOURISME
ET DES TRANSPORTS AERIENS

1°) Cabinet et services rattachés

- Service de Communication ;
- Bureau de Suivi ;
- Secrétariat du Comité de Gestion du Fonds de Promotion touristique ;
- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Cellule de la Promotion et des Aménagements touristiques.

2°) Directions

- Direction des Etudes et de la Planification ;
- Direction de la Réglementation et du Contrôle ;
- Direction des Ressources humaines et de la Formation ;
- Direction des Loisirs ;
- Direction de la Météorologie nationale ;
- Service de l'administration générale et de l'Équipement

3°) Autre administration

- Agence nationale de l'Aviation civile du Sénégal ;
- Activités aéronautiques nationales du Sénégal ;
- Ecole nationale de Formation hôtelière et touristique.

MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES

1°) Secrétariat général

2°) Cabinet et services rattachés

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection technique.

3°) Directions

- Direction des Mines et de la Géologie ;
- Direction de l'Énergie ;
- Service de l'Administration générale et de l'Équipement.

4°) Autres administrations

- Agence sénégalaise d'Électrification rurale ;
- Commission de Régulation du Secteur de l'Électricité ;
- Comité national des Hydrocarbures ;

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
ET DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

1°) Cabinet et Service rattaché

- Inspection des Affaires administratives et financières.

2°) Directions

- Direction de l'Emploi ;
- Direction du Travail et de la Sécurité sociale ;
- Direction de la fonction publique ;
- Service de l'administration générale et de l'Équipement

3°) Autre administration

- Centre médico-social de la Fonction publique ;
- Centre national d'Action et de Formation ;
- Institut de Prévoyance Retraite du Sénégal (IPRES) ;
- Caisse de Sécurité sociale.

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES,
DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS
TERRESTRES ET DES TRANSPORTS
MARITIMES INTERIEURS

1°) Secrétariat général

2°) Cabinet et services rattachés

- Inspection des Affaires administratives et financières ;

- Inspection technique ;

- Centre de Formation et de Perfectionnement des Travaux publics ;

- Cellule de Coordination du programme sectoriel Transport.

3°) Directions

- Direction des Ports et des Transports maritimes intérieurs ;

- Direction des Travaux publics ;

- Direction des Transports terrestres ;

- Direction des Travaux géographiques et cartographiques ;

- Direction de l'Administration générale et de l'Équipement ;

4°) Autre administration

- Agence autonome des Travaux routiers.

MINISTERE DE LA FAMILLE,
DU DEVELOPPEMENT SOCIAL
ET DE LA SOLIDARITE NATIONALE

1°) Cabinet et service rattaché

- Commissariat à la Sécurité alimentaire ;
- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Cellule de Suivi et de Coordination des Projets de Lutte contre la Pauvreté ;
- Bureau de Suivi et de Coordination technique des Projets et Programmes.

2°) Directions :

- Direction de l'Action sociale et de la Solidarité nationale ;
- Direction des Stratégies de Développement social ;
- Direction du Développement communautaire ;
- Direction de la Famille ;
- Direction de la Protection des Droits de l'Enfant ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipelement.

3°) Autre administration :

- Fonds de Solidarité nationale ;
- Fondation nationale d'Action sociale ;
- Ecole nationale des Travailleurs sociaux spécialisés (ENTSS) ;
- Agence du Fonds de Développement social ;
- Centre national d'Appui et de Formation des Femmes (CENAF).

MINISTERE DU COMMERCE

1°) Cabinet et services rattachés

- Inspection des Affaires administratives et financières
- Inspection technique du Commerce.

2°) Directions

- Direction du Commerce intérieur ;
- Direction du Commerce extérieur ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipelement.

3°) Autre administration

Agence de Régulation des Marchés.

MINISTERE DE LA SANTE
ET DE LA PREVENTION MEDICALE

1°) Secrétariat général

2°) Cabinet et services rattachés

- Inspection de la Santé ;
- Inspection des Affaires administratives et financières
- Service national de l'Education et de l'Information pour la Santé ;
- Laboratoire national de Contrôle des Médicaments ;
- Cellule d'Appui et de Suivi du Plan national de Développement sanitaire.

3°) Directions

- Direction de la Santé ;
- Direction de la Pharmacie et des Laboratoires ;
- Direction des Etablissements de Santé ;
- Direction de la Prévention médicale ;
- Direction de l'Hygiène publique ;
- Direction des Ressources humaines ;
- Direction de l'Administration générale et de l'Equipelement.

4°) Autres administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens en Maintenance hospitalière (CNFTMH) ;
- Ecole nationale de Développement sanitaire et Social (ENDSS).

MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1°) Cabinet et services rattachés

- Inspection des Affaires administratives et financières
- Inspection technique ;
- Bureau de la Communication et de la Documentation.

2°) Directions

- Direction de l'Urbanisme et de l'Architecture ;
- Direction du Paysage et des Espaces verts urbains ;
- Direction de la Surveillance et du Contrôle de l'Occupation du Sol ;
- Direction de l'Aménagement du Territoire ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DES POSTES, TELECOMMUNICATIONS ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection technique.

2°) Directions

- Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Postes ;
- Direction des Etudes, de la Planification et de la Législation en matière de Télécommunications ;
- Direction des nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Direction de la Planification et des Etudes ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE LA PREVENTION, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DE L'ASSAINISSEMENT

1°) Cabinet et services rattachés

- Inspection des Affaires administratives et financières
- Inspection technique.

2°) Directions

- Direction de la Prévention individuelle et collective ;
- Direction de l'Assainissement ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA PROTECTION DE LA NATURE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection technique.

2°) Directions :

- Direction des Parcs nationaux ;
- Direction de l'Environnement et des Etablissements classés ;
- Direction des Eaux et Forêts, des Chasses et de la Protection des Sols ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autre administration :

- Centre national de Formation des Techniciens des Eaux et Forêts, Chasses et Parcs nationaux.

MINISTERE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Inspection technique ;
- Bureau de l'Architecture et des Monuments historiques ;
- Service des Relations publiques et de la Documentation ;

- Festival national des Arts et de la Culture (FESNAC) ;
- Maison de la Culture Douda Seck ;
- Orchestre national du Sénégal ;
- Biennale de l'Art africain contemporain ;
- Ecole nationale des Arts ;
- Galerie nationale des Arts ;
- Bibliothèque nationale du Sénégal ;
- Institut de Coupe, Couture et Mode ;
- Service des Spectacles Sons et Lumières.

2°) Directions

- Direction des Arts ;
- Direction du Livre et de la Lecture ;
- Direction du Patrimoine culturel ;
- Direction de la Cinématographie ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTERE DU PATRIMOINE BATI,
DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION****1°) Cabinet et services rattachés :**

- Inspection des Affaires administratives et financières ;

- Inspection technique.

2°) Directions :

- Direction de la Construction ;

- Direction de l'Habitat ;

- Direction des Constructions et de l'Equipement scolaires et sanitaires ;

- Direction de la Gestion du Patrimoine bâti de l'Etat;

Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autre Administration :

- Projet de Construction et de Réhabilitation du Patrimoine de l'Etat (PCRPE).

**MINISTERE DU NEPAD, DE L'INTEGRATION
ECONOMIQUE AFRICAINE ET DE LA
POLITIQUE DE BONNE GOUVERNANCE****1°) Cabinet et service rattaché :**

- Inspection des Affaires administratives et financières.

2°) Directions :

- Direction du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique ;

- Direction des Etudes et des Projets d'Intégration économique africaine ;

- Direction des Organisations et Communautés inter-africaines ;

- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTERE DES PME,
DE L'ENTREPRENARIAT FEMININ
ET DE LA MICRO - FINANCE****1°) Cabinet et services rattachés**

- Cellule d'Information, de Communication, de Documentation et des Relations publiques ;

- Inspection des Affaires administratives et financières.

2°) Directions :

- Direction des Petites et Moyennes Entreprises ;

- Direction de l'Entreprenariat féminin ;

- Direction de la Micro-Finance ;

- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autre administration

- Agence de Développement et d'Encadrement des PME.

**MINISTERE DE LA COOPERATION
DECENTRALISEE ET DE LA PLANIFICATION
REGIONALE****1°) Cabinet et service rattaché**

- Inspection des Affaires administratives et financières.

2°) Directions

- Direction de la Coopérative décentralisée ;

- Direction de la Planification régionale ;

- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

**MINISTERE DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE****1°) Cabinet et services rattachés**

- Centre national de Documentation scientifique et technique ;

- Inspection des Affaires administratives et financières;

- Inspection technique ;

- Bureau de la Coopération et du Service des Organismes de Recherche.

2°) Directions

- Direction de la Recherche scientifique ;

- Direction de la Recherche technologique ;

- Direction de la Recherche en Biotechnologie ;

- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DU PLAN
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

1°) Cabinet et services rattachés

- Commissariat à l'Après-Barrages ;
- Inspection des Affaires administratives et financières.

2°) Directions :

- Direction de la Planification nationale et de la Coordination avec la Planification régionale ;
- Direction des Stratégies de Développement ;
- Direction de la Planification des Ressources humaines ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE LA JEUNESSE

1°) Cabinet et services rattachés

- Centre national d'Information et de Documentation;
- Inspection des Affaires administratives et financières.

2°) Directions :

- Direction de la Jeunesse et de la Vie associative;
- Direction des Etudes, de la Formation et de la Planification ;
- Direction des Projets et de l'Insertion économique;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autres administrations :

- Agence nationale pour l'Emploi des Jeunes ;
- Fonds national de Promotion de la Jeunesse ;
- Service civique national ;
- Groupe opérationnel permanent d'Etudes et de Concertation.

MINISTERE DES SENEGALAIS
DE L'EXTERIEUR

1°) Cabinet et services rattachés :

- Conseil supérieur des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Bureau d'Accueil, d'Orientation et de Suivi des Emigrés ;
- Inspection des Affaires administratives et financières.

2°) Directions

- Direction des Sénégalais de l'Extérieur ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE L'INFORMATION

1°) Cabinet et services rattachés :

- Service des Relations publiques et de la Documentation ;
- Inspection des Affaires administratives et financières;
- Inspection technique.

2°) Directions :

- Direction de la Communication ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

MINISTERE DE L'ELEVAGE

1°) Cabinet et services rattachés :

- Inspection des Affaires administratives et financières ;
- Bureau de la Formation professionnelle en Elevage;
- Inspection technique.

2°) Directions :

- Direction de l'Elevage ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

3°) Autres Administrations :

- Centre national de Formation des Techniciens de l'Elevage et des Industries animales (CNFTEIA) ;
- Centre de Perfectionnement des Eleveurs (CPE).

MINISTERE DES RELATIONS
AVEC LES INSTITUTIONS

1°) Cabinet et service rattaché :

- Inspection des Affaires administratives et financières.

2°) Services :

- Service des Relations avec les Assemblées ;
- Service de l'Administration générale et de l'Equipement.

Art. 2. – Le contrôle des établissements publics énumérés ci-dessous relève de la Présidence de la République et des ministères ainsi qu'il suit:

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

- Haras national.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DE L'ARTISANAT

- Union nationale des Chambres de Métiers ;
- Chambres des Métiers ;
- Institut de Technologie alimentaire (ITA).

MINISTERE DE LA JUSTICE

- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts et Evaluateurs agréés ;
- Ordre des Huissiers de Justice ;
- Chambre des Notaires.

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

- Conseil sénégalais des Chargeurs (COSEC).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'HYDRAULIQUE

- Institut sénégalais de Recherches agricoles (ISRA).

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

- Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés.

MINISTERE DES FORCES ARMEES

- Office national des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONAC) ;
- Hôpital principal de Dakar.

MINISTERE DE L'EDUCATION

- Université Cheikh Anta Diop de Dakar ;
- Université Gaston Berger de Saint-Louis ;
- Centre des Œuvres universitaires de Dakar (COUD) ;
- Centre régional des Œuvres universitaires de Saint-Louis (CROUS) ;
- Institut sénégal-britannique d'Enseignement de l'Anglais (ISBEA) ;

- Institut islamique de Dakar (IID) ;
- Ecole nationale supérieure d'Enseignement technique et professionnel (ENSETP) ;
- Institut supérieur d'Education populaire et sportive (INSEPS) ;
- Centre national de Qualification professionnelle (CNQP) ;
- Office national de Formation professionnelle (ONFP).

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES, DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS TERRESTRES ET DES TRANSPORTS MARITIMES INTERIEURS

- Centre expérimental de Recherche et d'Etudes pour l'Equipeement (CEREEQ) ;
- Conseil exécutif des Transports urbains de Dakar (CETUD).

MINISTERE DU COMMERCE

- Union nationale des Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- Chambres de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- Fondation Trade point.

MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PREVENTION MEDICALE

- Ordre des Médecins ;
- Ordre des Pharmaciens ;
- Ordre des Chirurgiens-Dentistes ;
- Centre hospitalier universitaire de Fann ;
- Hôpital Aristide le Dantec ;
- Hôpital des Enfants Albert Royer ;
- Hôpital général de Grand Yoff ;
- Hôpital régional de Thiès ;
- Hôpital Ibrahima Abdoulaye Niasse de Kaolack ;
- Hôpital Amadou Sakhir Mbaye de Louga ;
- Hôpital Lieutenant Colonel Mamadou Diouf de Saint-Louis ;
- Hôpital régional de Ziguinchor ;
- Hôpital régional de Tambacounda ;
- Hôpital Henrich Lubke de Diourbel ;

- Hôpital de Thiaroye ;
- Hôpital de Ourossogui ;
- Hôpital de Ndioum ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre national d'Appareillage et d'Orthopédie ;
- Pharmacie nationale d'Approvisionnement.

MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Ordre des Architectes.

MINISTERE DE LA PREVENTION,
DE L'HYGIENE PUBLIQUE
ET DE L'ASSAINISSEMENT

- Office national d'Assainissement du Sénégal (ONAS).

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE

- Compagnie du Théâtre national Daniel Sorano (CTNDS) ;
- Université des Mutants pour le Dialogue des Cultures ;
- Manufacture sénégalaise des Arts décoratifs (MSAD) ;
- Bureau sénégalais du Droit d'Auteur (BSDA).

MINISTERE DE L'INFORMATION

- Agence de Presse sénégalaise (APS).

MINISTERE DE L'ELEVAGE

- Ordre des Vétérinaires.

Art. 3. - Le contrôle des sociétés nationales et des sociétés à participation publique énumérées ci-dessous relève des ministères ainsi qu'il suit :

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DE L'ARTISANAT

- Industries chimiques du Sénégal (ICS) ;
- Rhône Poulenc Rorer (ex-SIPOA) ;
- Société des Textiles de Kaolack (SOTEXKA) ;
- Société du Domaine industriel de Dakar (SODIDA) ;
- Société du Domaine industriel de Ziguinchor (SODIZI) ;
- Société du Domaine industriel de Saint-Louis (SODISA) ;

MINISTERE DE L'ECONOMIE MARITIME

- Société d'Investissement et de Restructuration navale (SIRN) ;
- Société nationale du Port autonome de Dakar (PAD).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'HYDRAULIQUE

- Société nationale de Commercialisation des Oléagineux du Sénégal (SONACOS) ;
- Société nationale d'Aménagement des Terres du Delta et de la Vallée du Fleuve Sénégal (SAED) ;
- Société de Développement agricole et industriel (SODAGRI) ;
- Société de Développement des Fibres textiles (SODEFITEX) ;
- Agence nationale du Conseil agricole et rural (ANCAR) ;
- Société nationale des Eaux du Sénégal (SONES) ;
- Sénégalaise des Eaux (SDE).

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

- Loterie nationale du Sénégal (LONASE) ;
- Compagnie bancaire pour l'Afrique occidentale (CBAO) ;
- Crédit lyonnais du Sénégal (CLS) ;
- Banque internationale pour le Commerce et l'Industrie du Sénégal (BICIS) ;

- AXA Assurances Sénégal (AAS) ;
- Assurances générales du Sénégal (AGS) ;
- Banque de l'Habitat du Sénégal (BHS) ;
- Caisse nationale de Crédit agricole du Sénégal (CNCAS) ;
- Banque sénégaléo-tunisienne (BST) ;
- Banque islamique du Sénégal (BIS) ;
- Société sénégalaise de Réassurances (SENRE) ;
- Société nationale de Recouvrement (SNR) ;
- Fonds de Garantie automobile (FGA) ;
- Société nationale d'Assurance et de Crédit (SONAC).

MINISTERE DU TOURISME
ET DES TRANSPORTS AERIENS

- Société Air Sénégal international ;
- Agence pour la Sécurité de la Navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (ASECNA) ;
- Société d'Aménagement touristique de la Petite Côte (SAPCO).

MINISTERE DE L'ENERGIE
ET DES MINES

- Société des Mines de Fer du Sénégal oriental (MIFERSO) ;
- Société des Mines d'Or de Sabodala (SMS) ;
- Société nationale d'Electricité (SENELEC) ;
- Société PETROSEN ;
- Société africaine de Raffinage (SAR) ;
- Société d'Etudes des Phosphates de Matam.

MINISTERE DES INFRASTRUCTURES,
DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS
TERRESTRES ET DES TRANSPORTS
MARITIMES INTERIEURS

- Société sénégalaise d'Equipeement pour la Promotion des Transports collectifs (SEPROT) ;
- Société nationale des Chemins de Fer du Sénégal (SNCS)

MINISTERE DU COMMERCE

- Centre international du Commerce extérieur du Sénégal (CICES).

MINISTERE DE L'URBANISME
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- Scat-Urbam.

MINISTERE DES POSTES,
TELECOMMUNICATIONS ET DES NOUVEL-
LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
ET DE LA COMMUNICATION

- Société nationale « La Poste » ;
- Société nationale des télécommunications (SONATEL).

MINISTERE DE LA CULTURE
ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE CLASSE

- Société «Les nouvelles Editions africaines».

MINISTERE DU PATRIMOINE BATI,
DE L'HABITAT ET DE LA CONSTRUCTION

- Société nationale des Habitations à Loyer modéré (HLM) ;
- Société immobilière du Cap-Vert (SICAP).

MINISTERE DE L'INFORMATION

- Société nationale de Radiodiffusion et Télévision du Sénégal (RTS) ;
- Société sénégalaise de Presse et de Publication (SSPP) «Le Soleil».

Art. 4. – Sont abrogées toutes dispositions contraires au présent décret, notamment le décret n° 2004-564 du 26 avril 2004.

Art. 5. – Le Premier Ministre et les ministres sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal Officiel*.

Fait à Dakar, le 04 novembre 2004

Abdoulaye WADE.

Par le Président de la République,

Le Premier Ministre

Macky SALL.

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES**

ARRETE MINISTERIEL n° 10040 MEF-DGCPT-DCP-BER en date du 5 novembre 2004 portant nomination du Fondé de Pouvoirs du Trésorier payeur régional de Louga.

Article premier. – M. Amadou Bousso Faye, Mle de solde n° 606.915/A, inspecteur de Trésor, est nommé Fondé de Pouvoirs du Trésorier payeur régional de Louga.

Art. 2. – Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE MINISTERIEL n° 10049 MEF-DMC en date du 5 novembre 2004 portant agrément de la Bank of Africa Sénégal (BOA) à cautionner les soumissionnaires et adjudicataires des marchés publics

Article premier. – La Bank of Africa Sénégal (BOA) est autorisée à cautionner les soumissionnaires et adjudicataires des marchés publics visés par le décret n° 2002-550 du 30 mai 2002 portant Code des Marchés publics, pour un an à compter de la date de signature du présent arrêté.

Art. 2. – En application des dispositions de l'article 154 du décret susvisé, le montant du dépôt forfaitaire est fixé à quatre vingt dix millions deux cent mille francs CFA.

Art. 3. – En application des dispositions de l'article précité, l'agrément peut être retiré sans préavis par arrêté du Ministre chargé des Finances.

Art. 4. – Le Directeur général de la Comptabilité publique et du Trésor et le Directeur de la Monnaie et du Crédit sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE MINISTERIEL n° 10050 en date du 5 novembre 2004 portant agrément de « SEMAF SARL » au statut de l'Entreprise franche d'exportation

Article premier. – L'agrément au statut de l'entreprise franche d'exportation est accordé à « SEMAF SARL » dans le cadre de ses activités de production maraîchère.

Art. 2. – « SEMAF SARL » s'engage à déposer :

- une déclaration fiscale annuelle, à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;

- une déclaration mensuelle du chiffre d'affaires, à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;

- des déclarations pour toutes les importations et les exportations, à la Direction générale des Douanes ;

- les statistiques comptables et financières de l'entreprise, à la Direction chargée des Statistiques ;

- les états financiers annuels certifiés par un cabinet comptable agréé ainsi que les états de répartition des ventes des produits finis à l'exportation et dans le marché national à l'Agence nationale chargée la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX).

Art. 3. – « SEMAF SARL » est tenue de réaliser tous les ans, 80% de son chiffre d'affaires annuel à l'exportation.

Art. 4. – Les avantages octroyés à « SEMAF SARL » prennent effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

Art. 5. – Le non respect d'une des obligations et engagements souscrits est sanctionné conformément à l'article 17 de la loi instituant le statut de l'entreprise franche d'exportation.

Art. 6. – Le Directeur général des Douanes, le Directeur général des Impôts et des Domaines et le Directeur général de l'Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX) sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE MINISTERIEL n° 10052 en date du 10 novembre 2004 portant agrément de « QUALITY CENTER » au statut de l'entreprise franche d'exportation

Article premier. – L'agrément au statut de l'entreprise franche d'exportation est accordé à « QUALITY CENTER » dans le cadre de ses activités de télé-services.

Art. 2. – « QUALITY CENTER » s'engage à déposer :

- une déclaration fiscale annuelle, à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;

- une déclaration mensuelle du chiffre d'affaires, à la Direction générale des Impôts et des Domaines ;

- des déclarations pour toutes les importations et les exportations, à la Direction générale des Douanes ;

les statistiques comptables et financières de l'entreprise, à la Direction chargée des Statistiques ;

les états financiers annuels certifiés par un cabinet comptable agréé ainsi que les états de répartition de ventes des produits finis à l'exportation et dans le marché national à l'Agence nationale chargée la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX).

Art. 3. - « QUALITY CENTER » est tenue de réaliser tous les ans, 80 % de son chiffre d'affaires annuel à l'exportation.

Art. 4. - Les avantages octroyés à « QUALITY CENTER » prennent effet à partir de la date de signature du présent arrêté.

Art. 5. - Le non respect d'une des obligations et engagements souscrits est sanctionné conformément à l'article 17 de la loi instituant le statut de l'entreprise franche d'exportation.

Art. 6. - Le Directeur général des Douanes, le Directeur général des Impôts et des Domaines et le Directeur général de l'Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX) sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

PARTIE NON OFFICIELLE

ANNONCES

(L'Administration n'entend nullement être responsable de la teneur des annonces ou avis publiés sous cette rubrique par les particuliers).

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : ASSOCIATION DES FEMMES ENTREPRENEURS MARCHE ELISABETH DIOUF.

Objet :

- créer des liens d'entente ;
- améliorer les conditions de travail.

Siège social : Au Port autonome de Dakar, Marché Elisabeth Diouf, à Dakar.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

M^{mes}. Rokhaya Mbengue, *Présidente* ;

Mariama Faye, *Secrétaire générale* ;

Adjaratou Diallo, *Trésorière générale*.

Récépissé de déclaration d'association n° 299 GRD-AA-ASO en date du 2 décembre 2004.

DECLARATION D'ASSOCIATION

Titre de l'association : KHITMATOUL KHADIM

Objet :

- unir les membres animés d'un même idéal et créer entre eux des liens d'entente et de solidarité ;
- créer des daharas pour l'éducation des enfants ;
- accueillir, assister, protéger, former et encadrer les enfants et les nécessiteux (création de centre de formation) ;
- oeuvrer pour un développement économique du pays ;
- la sauvegarde de l'environnement et la protection de la nature.

Siège social : Pikine Tally Boubess Keur Serigne Touba.

COMPOSITION DU BUREAU

actuellement chargé de l'administration et la direction de l'association

MM. Serigne Sadikh Mbacké, *Président* ;

Moustapha Ngom, *Secrétaire général* ;

Astou Mbacké, *Trésorier général*.

Récépissé de déclaration d'association n° 11862-M.INT-DAGAT en date du 10 décembre 2004.

Etude de M^e Bineta Thiam Diop, *notaire*
Dakar-VI - Pikine Khourounar - Cité Sotiba n° 204 bis

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de la créance du Crédit populaire sénégalais inscrite le 28 octobre 1960 sur le titre foncier n° 3284-DG appartenant à M. Adama Sarr. 2-2

Etude de M^{es} Papa Ismaël Kâ et Alioune Kâ,
notaires associés
5, Avenue Carde - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 223-DG appartenant à M. Issam Tham. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 4.455-DG appartenant à M. Issam Tham. 2-2

Etude de M^{es} Daniel-Sédar Senghor et Jean-Paul Sarr,
notaires associés
13-15, Rue Colbert - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription de l'hypothèque conventionnelle au profit de la Société anonyme « SOFIPROM » inscrite le 18 janvier 1989, sur le titre foncier n° 22.048/DG. 2-2

Etude de M^{re} Daniel-Sédar Senghor et Jean-Paul Sarr,
notaires associés
13-15, Rue Colbert - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie originale du titre foncier n° 2.704/R, propriété de M. Doudou Baye Fall. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du droit au bail, portant sur le titre foncier n° 1274/GRD (ex 11822/DG), propriété de M. Amadou Nicolas Mbaye. 2-2

Etude de M^{re} Mouhamadou Moustapha Thiam
et Serigne Mbaye Badiane,
notaires associés
34-36, Boulevard de la République - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2.818/DG, devenu le titre foncier n° 687/GRD appartenant à M. Ibrahima Khayat 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 624 de Rufisque appartenant à M. Ibrahima Khayat 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 261/DP ex 6.672-DG appartenant à M. Ibrahima Khayat. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 1.617 de Rufisque appartenant à M. Ibrahima Khayat 2-2

Etude de M^{re} Papa Sambaré Diop, *notaire*
125, Rue Carnot - B.P. 3923 Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du droit de superficie sur le titre foncier n° 16237/DG, d'une contenance superficielle de 244 m², situé à Dakar, zone A et appartenant à M. Mamadou Mbaye 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte de la copie du titre foncier n° 21.281/DG, appartenant à M. Valdiodio Cissé 2-2

Etude de M^{re} Marie Bâ, *notaire*
Rue Galliéri x Rue de la Gare - BP. 197 Kaolack

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 4350/SS appartenant à la Société générale de Banques au Sénégal en abrégé « SGBS ». 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 498/SS appartenant à M. Souleymane Faye. 2-2

Etude de M^{re} Bidjèle Fall,
Avocat à la Cour

Avenue Blaise Diagne x Bd de la Gueule Tapée - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du bail objet du lot n° 25 du titre foncier n° 20.995/DG alors consenti à M. René Ndiaye ainsi que le certificat d'inscription du nantissement effectué par la SNR sur ledit bail 2-2

Etude de M^{re} Nafissatou Diop, *notaire*
30, Rue Victor Hugo - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du certificat d'inscription du droit au bail sur le titre foncier n° 19987/DG appartenant à M. Aliou Sylla. 2-2

Etude de M^{re} Soukeyna Lô et Borso Pouye
Avocats à la Cour
21, Rue Mohamed V - Dakar

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 4961/DK appartenant exclusivement à la SCI CONCORDIA dont le siège est à Dakar. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 17021/DG en cours de transfert au livre foncier de Grand-Dakar appartenant à M. Momar Talla Cissé. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 756 de Rufisque appartenant au sieur Daniel Dias. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 2319/DG devenu depuis le titre foncier n° 4473 de Dakar plateau appartenant aux sieurs Louis Zimmer et Joseph Mendy. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 12969-DG en cours de transfert au livre foncier de Grand-Dakar appartenant à M. Raoul Andrade. 2-2

AVIS DE PERTE

Avis est donné de la perte du titre foncier n° 14064-DG appartenant au sieur Mouké Kouyaté. 2-2

RUFISQUE - Imprimerie nationale DL n° 6171